

Zurich, le 2 mars 2026

Lutte contre le blanchiment d'argent : FIDUCIAIRE|SUISSE, EXPERTsuisse, SVIT Suisse et SwissAccounting unissent leurs forces

FIDUCIAIRE|SUISSE, EXPERTsuisse, SVIT Suisse et SwissAccounting ont uni leurs forces en vue de l'introduction de la loi sur la transparence des personnes morales (LTPM) et de la révision de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), qui prévoient des obligations étendues pour les membres concernés des quatre associations, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Parmi ces obligations figure notamment l'adhésion à un organisme d'autorégulation (OAR). Le Conseil fédéral devrait fixer l'entrée en vigueur des lois et des ordonnances d'exécution pour l'été 2026, respectivement le second semestre 2026.

L'alliance stratégique des quatre associations envisage, dans un premier temps, d'adapter le règlement de l'OAR-FIDUCIAIRE|SUISSE existant de telle sorte que les intermédiaires financiers affiliés et les conseillers nouvellement soumis à la LBA puissent, dès l'entrée en vigueur de ces dispositions, remplir leurs obligations légales par l'intermédiaire de l'OAR-FIDUCIAIRE|SUISSE et de son règlement.

En parallèle, les quatre associations se sont engagées, dans une déclaration d'intention, à préparer la création d'un OAR autonome, indépendant et fort pour les secteurs de la fiducie, de l'audit, de l'immobilier et de la comptabilité/controllers à l'horizon de mi-2027. Elles entendent ainsi regrouper le savoir-faire de la branche, mettre en place une solution de surveillance efficace, proche de la pratique et favorable aux membres, renforcer l'intégrité de la place financière suisse et protéger durablement la réputation des professions concernées. L'OAR-FIDUCIAIRE|SUISSE existant sera intégré dans le nouvel OAR.